



**Séance ordinaire
10 février 2016**

À la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 10 février 2016 à 19 h 30 et à laquelle séance sont présents :

Étaient présents :

Mme Silvia Barkany, commissaire parent (primaire)
M. Gilles Chagnon, commissaire
M. Gilbert Couture, commissaire
M. Mario Crevier, commissaire
M. Réjean Desjardins, commissaire
M. Alain Gauthier, commissaire
M. Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)
Mme Christiane Gourde, commissaire
Mme Johanne Légaré, présidente du Conseil
Mme Francine Lorange, commissaire
M. André Maurice, commissaire parent (secondaire)
Mme Marthe Nault, commissaire
Mme Bianca Nugent, commissaire parent (EHDA)
M. Marcel Pépin, commissaire
Mme Caroline Sauvé, commissaire
Mme Nathalie Villeneuve, commissaire

Étaient également présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Rémi Lupien, directeur du Service des ressources financières
M. Pierre Ménard, secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Charles Millar, coordonnateur au Service des communications
M. Luc Pelchat, directeur du Service des ressources matérielles
Mme Nadine Peterson, directrice du Service des ressources éducatives
M. Stéphane Lacasse, directeur de l'École secondaire Mont-Bleu
Mme Lison Montambault, directrice de l'École du Vieux-Verger

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir vérifié le quorum, la présidente procède à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-15-16-065 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

C.C.-15-16-066 Monsieur Gilles Chagnon propose de dispenser le secrétaire général de la lecture du procès-verbal du 16 décembre 2015 et de l'adopter tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Madame Johanne Légaré, présidente de la CSPO, salue la présence de Monsieur Stéphane Lacasse, directeur de l'École secondaire Mont-Bleu et de Madame Lison Montambault, directrice de l'École du Vieux-Verger.

Elle fait mention des décès et offre ses plus sincères condoléances à :

- Madame Sylvie Legault, agente de bureau à La Pêche, pour le décès de sa belle-mère, Madame Ghislaine Sincennes;
- Madame Diane D'Amours, enseignante orthopédagogue à l'École internationale du Village, pour le décès de son père, Monsieur Guy D'Amours;
- Madame Marguerite Potvin, technicienne au service de garde de l'École de la Vallée-des-Voyageurs, pour le décès de sa sœur, Madame Lise Potvin;
- Madame Brigitte Gaulin, enseignante à l'École des Rapides-Deschênes, pour le décès de sa mère, Madame Nicole Asselin;
- Monsieur Sylvain Quinn, gestionnaire administratif au CFPO, pour le décès de son frère, Monsieur Mario Quinn;
- Madame Manon Martin, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives, pour le décès de sa sœur, Madame Denise Johnson;
- Madame Jacinthe Marleau et Madame Monique Marleau, respectivement orthopédagogue à l'École Euclide-Lanthier et surveillante d'élèves à l'École du Vieux-Verger, pour le décès de leur mère, Madame Gisèle Marleau (aussi belle-mère de Madame Violaine Côté, orthopédagogue à l'École secondaire des Lacs);
- Madame Monique Pilon, secrétaire à l'École secondaire de l'Île, pour le décès de sa mère, Madame Léona Éthier Pilon;
- Madame Louise Rochon et Madame Nadine Peterson, respectivement surveillante d'élèves à l'École de la Vallée-des-Voyageurs et directrice du Service des ressources éducatives, pour le décès de Monsieur Michel Rancourt (conjoint de Madame Rochon et oncle de Madame Peterson);
- Madame Diane Paul, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives, pour le décès de son père, Monsieur Jean-Marie Paul.

REPRÉSENTATION AUX ÉVÈNEMENTS

| | |
|------------------|---|
| 10 décembre 2015 | Table des présidents et directeurs généraux des commissions scolaires à Québec |
| 13 décembre 2015 | Déjeuner du maire de la Ville de Gatineau au Hilton du Lac Leamy, en compagnie des commissaires Gilbert Couture et Nathalie Villeneuve (entre autres) |
| 17 décembre 2015 | Activité de Noël – École Saint-Rédempteur |

| | |
|------------------|--|
| 17 décembre 2015 | Portes ouvertes des classes spécialisées de l'École Euclide-Lanthier et dévoilement de leur nouvelle dénomination (Classes des Colibris) |
| 18 décembre 2015 | Rencontre avec le caucus régional (ministre Stéphanie Vallée et députés Marc Carrière, Alexandre Iraca, Maryse Gaudreault et André Fortin) |
| 8 janvier 2016 | Dévoilement du nom de l'École des Cavaliers |
| 15 janvier 2016 | Activité de reconnaissance des artisans de la carte de Noël de la CSPO, à l'École des Trois-Portages, en compagnie des créateurs du dessin (Éliane Lech, 3 ^e année) et du texte (Evan Viau, 2 ^e année) |
| 3 février 2016 | Forum des élèves jeunes de la CSPO |
| 8 février 2016 | Signature du contrat de cession d'une parcelle de terrain par la Municipalité de Pontiac à la CSPO en vue de l'agrandissement de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie de l'École de la Vallée-des-Voyageurs |
| 10 février 2016 | Téléconférence de la concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et rencontre avec M. Jocelyn Blondin, conseiller municipal responsable du dossier de l'éducation |

INSCRIRE À VOTRE AGENDA

| | |
|------------------|---------------------------------|
| 24 février 2016 | Forum des élèves adultes |
| 9 mars 2016 | Remise du prix Rachel Patry |
| 11-13 mars 2016 | Expo-Sciences régionale |
| 21-24 mars 2016 | Semaine de la francophonie |
| 13 avril 2016 | Remise du prix du Bénévole |
| Mai et juin 2016 | Remises des prix du commissaire |

Fondation : La campagne de financement est en cours et a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2016. Le souper-bénéfice annuel aura lieu le 14 avril 2016.

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Pas d'intervention du public.

20 h 05 Madame Sauvé se lève de son siège

20 h 07 Madame Sauvé reprend son siège

Prix Rachel Patry

PRIX RACHEL PATRY

Considérant la résolution C.C.-98-99-62 relativement à l'instauration du « Prix Rachel Patry » afin de souligner annuellement l'apport exceptionnel d'une personne œuvrant à l'intégration des personnes ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage en milieu scolaire;

Considérant la recommandation du comité de sélection du Comité consultatif sur les services offerts aux EHDAA lors de sa rencontre du 11 janvier 2016.

C.C.-15-16-067 Madame Francine Lorange propose de recevoir positivement la recommandation du Comité et de la proclamer lauréate.

Adoptée à l'unanimité

Réaction au projet de loi
n° 86

RÉACTION AU PROJET DE LOI N° 86

Considérant les modifications prévues à la *Loi sur l'instruction publique* par le projet de loi n° 86 – *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;*

Considérant que ce projet de loi met fin à l'instance démocratique qu'est le conseil des commissaires, 15 jours après la sanction dudit projet de loi;

Considérant que l'ensemble des commissaires ainsi que la présidente de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais ont été légalement et légitimement élus le 2 novembre 2014 au suffrage universel pour un mandat de quatre ans;

Considérant que ces élections scolaires ont été rendues difficiles par des déclarations publiques de députés, du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et même du Premier ministre;

Considérant que la décision du gouvernement de mettre fin à un conseil des commissaires démocratiquement élu tient uniquement au faible taux de participation aux dernières élections scolaires;

Considérant que les outils de gouvernance déjà mis en place aident les commissions scolaires à suivre de près la réussite des élèves;

Considérant que plusieurs modifications proposées au projet de loi n° 86 sont basées sur des revendications corporatistes et des événements anecdotiques qui ne servent pas à augmenter les conditions de réussite des élèves;

Considérant les impacts importants que provoquent les modifications proposées dans le réseau des établissements et des commissions scolaires;

Considérant que les modifications proposées devraient uniquement avoir pour objectifs de favoriser la réussite des élèves et rendre le réseau des commissions scolaires toujours plus efficient, tout en se rappelant que le taux de dépenses administratives des commissions scolaires est parmi les plus bas, moins de 5 %, au sein des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux.

C.C.-15-16-068
propose

En conséquence, Madame Johanne Légaré

que les commissaires et la présidente de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais demandent au Premier ministre du Québec de ne pas agir avec précipitation, de respecter la durée du mandat attribué démocratiquement et d'introduire avec prudence et cohérence les changements en partenariat avec les parents, les membres du personnel de toute catégorie, les cadres et les hors-cadres et, de tenir les élections scolaires en même temps que les élections municipales à l'automne 2017, auquel cas les commissaires et la présidente de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais accepteraient de réduire la durée de leur mandat et ainsi conserver le privilège que les commissaires et la présidence des commissions scolaires continuent d'être élus au suffrage universel par l'ensemble des citoyens du Québec;

de transmettre copie de cette résolution au Premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux députés provinciaux de l'Outaouais, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**Journées de la
persévérance scolaire**

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Considérant que le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 67,9% dans l'Outaouais¹, l'un des plus faibles au Québec ;

Considérant que le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir ;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus ; ainsi, un décrocheur

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

Considérant que les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang) ;
- les taxes et impôts perçus en moins ;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

Considérant qu'il en coûte moins cher d'agir en prévention, c'est-à-dire entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais et ses territoires ;

Considérant les avantages d'investir en persévérance scolaire, car cela permet de

- freiner à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ;
- générer des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous.
- former des citoyens et citoyennes plus engagés.

C.C.-15-16-069 Monsieur Marcel Pépin propose :

de déclarer la troisième semaine de février comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire (JPS) et d'inscrire la Commission scolaire comme partenaire ;

d'appuyer la Table Éducation Outaouais (TÉO) et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS) mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de l'Outaouais une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

de déclarer la persévérance scolaire et la réussite éducative comme une priorité pour la Commission scolaire et pour la région et ses territoires.

Adoptée à l'unanimité

Régime d'emprunt à long terme

RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

Considérant que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (R.L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (l'« **Emprunteur** ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 26 073 000 \$;

Considérant que, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercées par au moins deux de ses dirigeants;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

Considérant que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « **Ministre** ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 11 décembre 2015.

C.C.-15-16-070 Monsieur Alain Gauthier propose :

1. qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 26 073 000 \$, soit institué;

que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

2. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
3. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une

seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

4. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
5. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le [ou la] président (e), ou le [ou la] vice-président (e), ou le [ou la] directeur général (directrice générale), ou le [ou la] directeur du Service des ressources financières (directrice) de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance; à livrer le billet; à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

6. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité

Approbation –
Amendement à l’entente
concernant le projet «
Cour d’école verte à
l’École secondaire
Grande-Rivière! » avec la
Ville de Gatineau

**APPROBATION – AMENDEMENT À L’ENTENTE CONCERNANT LE
PROJET « COUR D’ÉCOLE VERTE À L’ÉCOLE SECONDAIRE
GRANDE-RIVIÈRE » AVEC LA VILLE DE GATINEAU**

Considérant la résolution C.C.-12-13-082 du Conseil;

Considérant la volonté de la Ville de Gatineau de poursuivre son soutien financier à l’École secondaire Grande-Rivière dans la réalisation de son projet « Cour d’école verte à ESGR » dans le cadre de son Fonds vert;

Considérant la volonté de la Ville de Gatineau d’établir des modalités relatives à l’octroi de ces sommes dans un protocole de partenariat;

Considérant l’intérêt manifesté par ladite école pour ce type de partenariat;

Considérant la *Loi sur l’instruction publique* et la *Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO* (03-01-10);

C.C.-15-16-071 Monsieur Mario Crevier propose que le Conseil approuve et autorise la présidente du Conseil et le directeur général à signer le projet d’amendement à cette entente.

Adoptée à l’unanimité

Approbation – Protocole
d’entente avec la Ville de
Gatineau – Aménagement
de la cour d’école des
Tournesols

**APPROBATION – PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC LA VILLE DE
GATINEAU – AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L’ÉCOLE DES
TOURNESOLS**

Considérant que l’École des Tournesols prévoit certains travaux d’embellissement de la cour d’école;

Considérant la disponibilité budgétaire de l’école;

Considérant la volonté de la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire 2015 du conseiller district électoral de Lucerne, Monsieur Mike Duggan, de contribuer au projet d’embellissement de la cour de l’École des Tournesols en versant une subvention de 20 000\$;

Considérant que ladite subvention fait l’objet d’un protocole, établissant les obligations de la Ville de Gatineau et de la Commission scolaire eu égard à ladite subvention, dont copie est jointe aux présentes;

C.C.-15-16-072 Monsieur Mario Crevier propose d’approuver le « Protocole d’entente spécifique – École des Tournesols » avec la Ville de Gatineau et d’autoriser la présidente du Conseil et le directeur général à signer le protocole au nom de la Commission scolaire.

Adoptée à l’unanimité

Renouvellement – Demande
de reconnaissance d’un
projet pédagogique
particulier en arts à l’École
secondaire Grande-Rivière
(Programme concentration
en musique)

**RENOUVELLEMENT – DEMANDE DE RECONNAISSANCE D’UN
PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER EN ARTS À L’ÉCOLE
SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE (PROGRAMME CONCENTRATION
MUSIQUE)**

Considérant la résolution C.C.-11-12-1578 du Conseil;

Considérant l'existence d'un projet particulier intitulé Programme concentration en musique depuis seize ans à l'École secondaire Grande-Rivière;

Considérant la volonté de l'équipe-école de l'École secondaire Grande-Rivière de poursuivre ce programme dans son curriculum;

Considérant la résolution du conseil d'établissement qui approuve le maintien de ce programme dans la grille-matières 2016-2017 de l'école;

Considérant le besoin de renouveler la reconnaissance de ce projet particulier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

C.C.-15-16-073 Monsieur Gilles Chagnon propose d'autoriser le renouvellement de la demande de reconnaissance auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) du Programme concentration en musique à l'École secondaire Grande-Rivière pour les années 2016 à 2020 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT – DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER EN ARTS À L'ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE (PROGRAMME CONCENTRATION ARTS PLASTIQUES)

Considérant la résolution C.C.-11-12-1578 du Conseil;

Considérant l'existence d'un projet particulier intitulé Programme concentration en arts plastiques depuis seize ans à l'École secondaire Grande-Rivière;

Considérant la volonté de l'équipe de l'École secondaire Grande-Rivière de poursuivre ce programme dans son curriculum;

Considérant le besoin de renouveler la reconnaissance de ce projet particulier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement (MÉES);

Considérant la résolution du conseil d'établissement qui approuve le maintien de ce programme dans la grille-matières 2016-2017 de l'école;

C.C.-15-16-074 Madame Caroline Sauvé propose d'autoriser le renouvellement de la demande de reconnaissance auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) du Programme concentration en arts plastiques à l'École secondaire Grande-Rivière pour les années 2016 à 2020 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement – Demande de reconnaissance d'un projet pédagogique particulier en arts à l'École secondaire Grande-Rivière (Programme concentration en musique)

RENOUVELLEMENT – DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU PROGRAMME SPORT-ÉTUDES À L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU

Considérant la résolution C.C.-11-12-1553 du Conseil;

Considérant la volonté de l'école de poursuivre ce programme à l'intérieur de son curriculum en lien avec son projet éducatif;

Considérant l'échéancier de renouvellement des protocoles d'entente avec les différents organismes partenaires;

Considérant le besoin de renouveler la reconnaissance du programme Sport-études au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

Considérant la résolution adoptée le 28 janvier 2016 par le conseil d'établissement;

C.C.-15-16-075 Madame Marthe Nault propose d'autoriser le renouvellement de la demande de reconnaissance du programme Sport-études à l'École secondaire Mont-Bleu pour les années 2016 à 2020 inclusivement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

Adoptée à l'unanimité

Soumissions –
Agrandissement – École de
la Vallée-des-Voyageurs,
immeuble Notre-Dame-de-
la-Joie

SOUMISSIONS – AGRANDISSEMENT – ÉCOLE DE LA VALLÉE-DES-VOYAGEURS, IMMEUBLE NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 15-16-19;

Considérant l'allocation au montant de 3 865 479 \$ (3 362 017 \$ avant taxes) prévue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les travaux de construction;

Considérant que le montant de la plus basse soumission conforme respecte l'allocation;

Considérant l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de la firme Le Groupe TLA4 Architectes, d'accorder le contrat des travaux d'agrandissement de l'École de la Vallée-des-Voyageurs, immeuble Notre-Dame-de-la-Joie, au plus bas soumissionnaire conforme;

C.C.-15-16-076 Monsieur Réjean Desjardins propose que le contrat relatif au projet « Agrandissement – École de la Vallée-des-Voyageurs, immeuble Notre-Dame-de-la-Joie » soit accordé à l'entreprise Les Industries CAMA (4198191 Canada Inc.), 800-A, rue de Vernon, Gatineau (Québec), J9J 3K5, au montant de 3 108 000,00 \$ (avant taxes), soumission déclarée la plus basse conforme.

Autres soumissionnaires

Soumission (avant taxes)

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| Construction GMR & Associés | 3 112 800,00 \$ |
| Ed. Brunet & associés | 3 158 000,00 \$ |
| Jos Pelletier Ltée | 3 194 500,00 \$ |
| Boless Inc. | n/s |
| LCC & Associés Inc. | n/s |
| Lari Construction Inc. | n/s |
| Parisien Construction (RGMSP) Ltée | n/s |
| Les Entreprises MA-MI Inc. | n/s |
| Construction Raynald Tisseur | n/s |

Adoptée à l'unanimité

**Soumissions –
Agrandissement – École du
Grand-Boisé**

SOUSSIONS – AGRANDISSEMENT – ÉCOLE DU GRAND-BOISÉ

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 15-16-20;

Considérant l'allocation au montant de 4 087 857 \$ (3 555 431 \$ avant taxes) prévue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour les travaux de construction;

Considérant que le montant de la plus basse soumission conforme respecte l'allocation; Considérant l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de la firme Les Architectes Carrier, Savard, Labelle & Associés, d'accorder le contrat des travaux d'agrandissement de l'École du Grand-Boisé, au plus bas soumissionnaire conforme;

C.C.-15-16-077 Monsieur Gilbert Couture propose que le contrat relatif au projet « Agrandissement – École du Grand-Boisé » soit accordé à l'entreprise Construction GMR & Associés Inc., 1880, chemin Pink, Gatineau (Québec), J9J 3N7, au montant de 2 125 800,00 \$ (avant taxes), soumission déclarée la plus basse conforme.

| <u>Autres soumissionnaires</u> | <u>Soumission (avant taxes)</u> |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Construction GMR & Associés | 3 112 800,00 \$ |
| Ed. Brunet & associés | 3 158 000.00 \$ |
| Jos Pelletier Ltée | 3 194 500,00 \$ |
| Boless Inc. | n/s |
| LCC & Associés Inc. | n/s |
| Lari Construction Inc. | n/s |
| Parisien Construction (RGMSF) Ltée | n/s |
| Les Entreprises MA-MI Inc. | n/s |
| Construction Raynald Tisseur | n/s |

Adoptée à l'unanimité

**Approbation –
Modifications au Protocole
d'entente – Projet de
construction d'un entrepôt
pour le club d'athlétisme
CIRRUS à l'École
secondaire Mont-Bleu**

**APPROBATION – MODIFICATIONS AU PROTOCOLE D'ENTENTE –
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT POUR LE CLUB
D'ATHLÉTISME CIRRUS À L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU**

Considérant la résolution C.C.-15-16-044;

Considérant les modifications apportées par la Ville de Gatineau au protocole d'entente soumis précédemment pour la construction et la gestion d'un entrepôt pour le club d'athlétisme CIRRUS à l'École secondaire Mont-Bleu;

Considérant l'analyse par les membres du Conseil du protocole modifié;

C.C.-15-16-078 Monsieur Gilbert Couture propose

que le Conseil approuve le protocole d'entente modifié pour les travaux de construction et la gestion d'un entrepôt pour le club d'athlétisme CIRRUS sur le terrain de l'École secondaire Mont-Bleu;

que la présidente et le directeur-général soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la Commission scolaire.

| <u>Autres soumissionnaires</u> | <u>Soumission (avant taxes)</u> |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Ed. Brunet & associés | 2 197 500.00 \$ |
| Beaudoin 3990591 Canada Inc. | 2 208 017,00 \$ |
| Boless Inc. | 2 274 700.00 \$ |
| Industries CAMA | 2 274 775,00 \$ |
| Les Entreprises MA-MI Inc. | 2 457 500,00 \$ |
| LCC & Associés Inc. | n/s |
| Parisien Construction (RGMS) Ltée | n/s |
| Jos Pelletier Ltée | n/s |

Adoptée à l'unanimité

Adhésion au mandat du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) relatif à l'acquisition d'ordinateurs et de moniteurs neufs

ADHÉSION AU MANDAT DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) RELATIF À L'ACQUISITION D'ORDINATEURS ET DE MONITEURS NEUFS

Considérant la résolution C.C.-15-16-060 ;

Considérant l'obligation d'annuler l'adhésion au mandat du Centre collégial des services regroupés (CCSR) liée à cette résolution à la suite du communiqué « Communiqué_20160106_Poursuite du virage numérique_CS » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) obligeant les commissions scolaires à joindre le ou les regroupements d'achats créés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour les achats liés à cette mesure transitoire;

Considérant les besoins anticipés en matière d'ordinateurs conventionnels, d'ordinateurs portables et d'écrans entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2019, représentent une somme moyenne approximative de 615 000 \$ annuellement;

Considérant que tous les besoins de la Commission scolaire sont pris en compte, incluant ceux de la mesure 30810 (ordinateurs portables pour l'adaptation scolaire), les agrandissements d'écoles et les constructions de nouvelles écoles;

Considérant l'appel d'offres nommé « DAR-micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques » d'une durée 36 mois, lancé par le CSPQ dont le dévoilement des résultats est prévu autour du 1^{er} juin 2016;

Considérant la politique d'achat de la Commission scolaire et la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

C.C.-15-16-079 Monsieur Alain Gauthier propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

- annule l'adhésion au mandat d'achat du Centre collégial des services regroupés (CCSR) relatif à l'acquisition d'ordinateurs et de moniteurs neufs faisant l'objet de la résolution C.C.-15-16-060 du Conseil ;

- adhère au mandat d'achat du CSPQ, pour un engagement annuel de 615 000 \$
- et qu'elle autorise Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire les documents relatifs à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

Adhésion au mandat du Centre collégial des services regroupés (CCSR) relatif à l'acquisition d'équipements sans-fil

ADHÉSION AU MANDAT DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) RELATIF À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SANS-FIL

Considérant les besoins recommandés par les membres du comité PED-TIC sur l'évolution de l'utilisation et sur les besoins en performance du réseau sans-fil dans les établissements;

Considérant que la technologie sans-fil présentement implantée n'est plus sous garantie, n'est plus en production depuis décembre 2015 et ne sera plus supportée en 2018 par le fabricant;

Considérant l'appel d'offres SAR160-2016, d'une durée initiale de 14 mois à partir du 1^{er} avril 2016 avec possibilité de reconduction automatique pouvant aller jusqu'à un maximum de 38 mois, lancé par le CCSR dont le dévoilement des résultats est prévu au cours du mois de mars 2016;

Considérant la politique d'achat de la Commission scolaire et la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

C.C.-15-16-080 Madame Nathalie Villeneuve propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais adhère au mandat d'achat du CCSR, pour un engagement total de 380 000 \$ sur 38 mois, et qu'elle autorise Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire les documents relatifs à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

NOUVELLES MINISTÉRIELLES

- L'association québécoise de prévention du suicide offre aux commissions scolaires du matériel de sensibilisation dans le cadre de la Semaine de prévention du suicide qui se tiendra du 31 janvier au 6 février.
- L'édition 2015-2016 du concours Chapeau les filles! sera lancée par le MÉES au début du mois de février et ne concernera que son volet national.
- Dans le cadre de sa mesure d'optimisation, le MÉES a consenti aux commissions scolaires une aide financière pour la réalisation d'un projet d'interconnexion des réseaux informatiques et pour un projet d'optimisation de la gestion documentaire.

- Afin de poursuivre le virage technologique dans les écoles, le MÉES a informé les commissions scolaires que le projet de règles budgétaires 2016-2017 prévoira une mesure financière transitoire assurant l'entretien et le remplacement des tableaux numériques interactifs, micro-ordinateurs et tablettes numériques.
- L'École secondaire de l'Île, l'École secondaire Grande-Rivière et l'École secondaire des Lacs sont sollicitées afin de participer, en avril et en mai prochains, au Programme pancanadien d'évaluation du Conseil des ministres de l'Éducation qui permet de mesurer les connaissances et les compétences des élèves de 2^e secondaire en lecture, en science et en mathématiques.
- Afin de mesurer l'effet de l'enseignement intensif de l'anglais, le MÉES comparera les résultats de groupes d'élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'anglais à des groupes d'élèves ne l'ayant pas reçu. Quatre écoles primaires (École des Rapides-Deschênes, École internationale du Village, École Saint-Jean-Bosco et École de l'Amérique-Française) et trois écoles secondaires (École secondaire Grande-Rivière, École secondaire Mont-Bleu et École secondaire de l'Île) ont été retenues par le MÉES dans le cadre de cet exercice.
- Suite à la confirmation par le MÉES d'une subvention de 25 000 \$ pour le soutien au service d'accompagnement des élèves réfugiés et leur famille, la CSPO a renouvelé son entente avec Accueil Parrainage Outaouais.
- Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a informé la CSPO qu'elle fournira une aide financière au CEAPO pour la francisation des réfugiés syriens.
- Dans le cadre de l'édition 2015-2016 de sa campagne *Plaisirs d'hiver!*, Kino Québec a fait parvenir aux commissions scolaires ses *Devoirs actifs* visant à faire bouger les élèves du 1^{er} cycle du primaire durant la saison hivernale et dont le thème est la glissade.

NOUVELLES ADMINISTRATIVES

- Départ de monsieur Simon Leclair à l'Université d'Ottawa le 5 février et arrivée de monsieur Benoît Prud'homme, directeur adjoint à l'École secondaire Mont-Bleu, à l'intérim de la direction adjointe du Service de l'organisation scolaire et du transport.
- À la suite de l'initiative de madame Dominique Joyal, enseignante à l'École du Parc-de-la-Montagne, à savoir une collecte de livres en vue de les envoyer à l'école du village de Colli au Bénin, le directeur général de la CSPO, a reçu une lettre officielle de remerciements.
- Le 2 février, la CSPO a reçu le schéma d'aménagement révisé de la Ville de Gatineau approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 8 décembre.
- Du 7 au 13 février 2016 se déroule la Semaine des enseignants et des enseignantes, sous le thème *Pour nos jeunes, pour nous tous, merci d'être là.*

REPRÉSENTATIONS

| | |
|------------------|---|
| 10 décembre 2015 | Table des présidents et directeurs généraux des commissions scolaires à Québec |
| 13 décembre 2015 | Déjeuner du maire de la Ville de Gatineau au Hilton du Lac Leamy |
| 17 décembre 2015 | Rencontre sociale des Fêtes des employés du centre administratif |
| 17 décembre 2015 | Portes ouvertes des classes spécialisées de l'École Euclide-Lanthier et dévoilement de leur nouvelle dénomination (Classes des Colibris) |
| 14 janvier 2016 | Rencontre à la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures au MÉES en lien avec les aliénations d'espaces |
| 15 janvier 2016 | Rencontre de l'ADIGECS en lien avec le projet de Loi 86 |
| 20 janvier 2016 | Soirée d'information aux parents à l'École secondaire de l'Île portant sur les différents parcours de formation offerts aux élèves à la CSPO |
| 22 janvier 2016 | Communauté de pratique de directeurs généraux de commission scolaire à Montréal en partenariat avec la Fondation Chagnon |
| 3 février 2016 | Forum des élèves jeunes de la CSPO |
| 4 février 2016 | Soirée d'information à l'École des Deux-Ruisseaux visant à informer les parents des élèves de 5 ^e année du primaire en vue de leur passage au secondaire |
| 8 février 2016 | Signature du contrat de cession d'une parcelle de terrain par la Municipalité de Pontiac à la CSPO en vue de l'agrandissement de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie de l'École de la Vallée-des-Voyageurs |

FÉLICITATIONS

C.C.-15-16-081 Madame Nathalie Villeneuve propose que des félicitations soient transmises à madame Caroline Gravel, spécialiste en orthopédagogie à l'École de l'Amérique-Française, qui a participé à une vidéo « Les 10 trucs que notre enfant doit savoir avant son entrée à la maternelle ». Une belle capsule informative pour les parents d'enfants d'âge préscolaire.

Merci, Madame Gravel, pour votre implication et votre travail remarquable!

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-15-16-082 Madame Johanne Légaré propose que la séance soit levée.

Il est 21 heures 23 minutes.

La présidente

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Suivis de la dernière séance
4. Message de la présidente
5. Période d'intervention du public
6. DOSSIERS
 - 6.1 Prix Rachel Patry
 - 6.2 Réaction au projet de loi n° 86
 - 6.3 Journées de la persévérance scolaire
 - 6.4 Régime d'emprunt à long terme
 - 6.5 Approbation – Amendement à l'entente concernant le projet « cour d'école verte à l'École secondaire Grande-Rivière! » avec Ville de Gatineau
 - 6.6 Approbation – Protocole d'entente avec la Ville de Gatineau – Aménagement de la cour de l'École des Tournesols
 - 6.7 Renouvellement – Demande de reconnaissance d'un projet pédagogique particulier en arts à l'École secondaire Grande-Rivière (concentration musique)
 - 6.8 Renouvellement – Demande de reconnaissance d'un projet pédagogique particulier en arts à l'École secondaire Grande-Rivière (concentration arts plastiques)
 - 6.9 Renouvellement – Demande de reconnaissance du programme Sport-études à l'École secondaire Mont-Bleu
 - 6.10 Soumissions – Agrandissement – École de la Vallée-des-Voyageurs, immeuble Notre-Dame-de-la-Joie
 - 6.11 Soumissions – Agrandissement – École du Grand-Boisé
 - 6.12 Approbation – Modifications au Protocole d'entente – Projet de construction d'un entrepôt pour le club d'athlétisme CIRRUS à l'École secondaire Mont-Bleu
 - 6.13 Adhésion au mandat du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) relatif à l'acquisition d'ordinateurs et de moniteurs neufs
 - 6.14 Adhésion au mandat du Centre collégial des services regroupés (CCSR) relatif à l'acquisition d'ordinateurs et de moniteurs neufs
7. Comités du Conseil
8. Rapport du directeur général
9. Nouveaux sujets
10. Correspondance et dépôt des documents
11. Levée de la séance